

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FÉVRIER 2018 À 18 h 30**

L'an deux mil dix-huit, le lundi 19 février à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 12 février 2018, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

PRÉSENTS : Yves ARCHAMBAUD, Bernard GUILLET, Patrick BARTHOU, Steve BLANCHARD, Sylvie LAVILLE, Christian GOUIN, Stéphane GENAUDEAU, Hervé BOISSON, Véronique FREDERIC et Mariannick LAURINE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

ABSENT EXCUSÉ : Michel DROUILLARD qui a donné pouvoir à Yves ARCHAMBAUD

Bernard GUILLET a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 01 - Vote du Compte administratif 2017
- 02 - Vote du Compte de gestion 2017
- 03 - Affectation du résultat
- 04 - Église : espaces verts
- 05 - Cimetière : différents travaux
- 06 - Cache-poubelles
- 07 - Contrôle URSSAF
- 08 - Questions diverses

2018/02/01 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Yves ARCHAMBAUD, après s'être fait présenter par Monsieur Bernard GUILLET le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017 :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	164 593,73
Recettes de l'exercice	87 281,39
Résultat de l'année	- 77 312,34

FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	87 975,03
Recettes de l'exercice	103 640,16
Résultat de l'année	15 665,13

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'assemblée.

2018/02/02 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion

dressé par le Comptable Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,
- après s'être assuré que le comptable municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018/02/03 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 19 février 2018, le compte administratif pour 2017,
Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2018,

Décide, à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- affectation à l'excédent d'investissement reporté (compte 001) :	24 338,23 €
- affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) :	0,00 €
- affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) :	42 147,11 €

2018/02/04 - ÉGLISE : ESPACES VERTS

Un devis a été demandé à l'entreprise Métayer. Il se monte à 224,80 € HT.
Ce devis est accepté à l'unanimité.

2018/02/05 - CIMETIÈRE : DIFFÉRENTS TRAVAUX

Monsieur le Maire fait part des différents travaux à réaliser :

- déplacer le conteneur à verres
- refaire le sol de l'entrée, par un dallage
- le terrain communal qui jouxte le cimetière : on pourrait envisager une jachère fleurie
- créer une haie le long du cimetière
- envisager une toile à recouvrir au jardin du souvenir pour éviter les mauvaises herbes

2018/02/06 - CACHE-POUBELLES

Monsieur le Maire propose de réaliser un modèle en bois.

2018/02/07 - CONTRÔLE URSSAF

Un redressement de 87 € sur les salaires 2015 nous a été notifié. Le conseil, à l'unanimité, décide de prendre en charge cette dépense et de ne pas la faire supporter aux agents.

2018/02/08 - CONVENTION SPA

Le renouvellement de la convention avec la SPA est accepté à l'unanimité, option A, soit 75,60 € pour l'année.

2018/02/09 - QUESTIONS DIVERSES

- Parking devant la mairie : les racines du tilleul détériorent, il faudrait le faire couper. Les conseillers refusent de le faire couper.
- Le recensement est terminé : 93 logements ont été répertoriés. L'INSEE nous adressera plus tard les résultats définitifs en matière de population.
- Rue des Jardins Fleuris : l'entreprise MCA n'a pas nettoyé la rue après les travaux. À relancer.
- Compteurs LINKY : Bernard GUILLET a envoyé une vidéo à chaque conseiller et fait part des différentes décisions (Cour des Comptes, UFC que choisir, délibération de 700 communes). Monsieur le Maire précise que sur St Seurin, le changement des compteurs n'est pas prévu avant 2020/2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Signatures :

Yves ARCHAMBAUD	Bernard GUILLET	Patrick BARTHOU
Sylvie LAVILLE	Yves ARCHAMBAUD p/Michel DROUILLARD	Christian GOUIN
Hervé BOISSON	Steve BLANCHARD	Stéphane GENAUDEAU
Mariannick LAURINE	Véronique FREDERIC	